

L A

Petite Tunisie

ABONNEMENTS

SIX MOIS : 4 FR. — UN AN : 8 FR.
(Etranger, port en sus)
(les abonnements se payent d'avance).

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

TUNIS. — 14, rue Al-Djazira, 14. — TUNIS.

INSERTIONS

Les annonces sont reçues au bureau du journal, coin des rues La Valette et de Damemarck et à l'imprimerie Franco-Tunisienne.

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du Journal

SOMMAIRE

Assez de mensonges.
Prédiction accomplie.
L'Alliance israélite de Tunis.
Ennemi du suffrage universel.
Les lignes du sud.
L'industrie à Tunis.
Le colonel Montels.
Sfax et ses intérêts.

ASSEZ DE MENSONGES

Kléber, au sujet de l'occupation de l'Égypte, dans une lettre célèbre, écrivait à Bonaparte : « *Falsum stare non potest!* » Le mensonge ne peut pas durer.

Nous pouvons en dire autant pour la Tunisie, cette malheureuse Tunisie, nous qui sommes englués, dévorés par une coterie étroite, égoïste et insatiable qui considère ce pays comme son fief et son apanage.

Si la féodalité est bien morte et enterrée... même historiquement en France, il n'en est pas de même ici.

Voyez les pauvres serfs : ce sont les colons venus à Tunis pour se faire une petite fortune en développant l'influence et la richesse de la mère patrie ; ce sont les commerçants établis à Tunis et dans toute la Régence dont les affaires périclitent et dont les efforts sont réellement héroïques.

Et qui dirait qu'il s'est trouvé, à Tunis, un homme assez peu humain, qui voulait ruiner, de gaieté de cœur, quelques-uns de nos compatriotes commerçants — qui ne se tiennent que par des efforts inouïs en espérant passer le terrible cap des tempêtes — avec sa conception géniale d'une société coopérative !

Ils sont écrasés par les grandes sociétés, féodalité des écus et des coffres-forts.

Les châtelains bien connus, passent fièrement à côté de nous et un peu plus, ils nous forceraient, comme redevance, à baratter leur lait de chèvre. Quelle pitié et quelle honte !

Actuellement la bataille décisive va se livrer sur le terrain financier.

La coterie qui essaie d'accaparer la Tunisie veut profiter des *bonnes intentions* de MM. Rouvier et Massicault et de l'accablement de la « Banque de l'Algérie ». Heureusement pour nous que MM. Carnot et Ribot sont là et se méfient des coups de Jarnac à la Rouvier.

Nous avons déjà signalé que la Résidence ne tarderait pas à accoucher heureusement... pas comme la montagne, si nous n'y prenons garde, de la Banque d'État.

La « Banque de Tunisie » émettrait son papier-monnaie et adieu va !

Falsum stare non potest! Oui, certes, il faut lutter énergiquement car il s'agit de l'avenir du pays.

A l'œuvre donc ! nous démontrerons, s'il le faut, que la création même d'une banque d'État particulière à la Tunisie empêcherait, pour ainsi dire, à jamais l'annexion.

Nous démontrerons aussi que le papier-monnaie émis par cette nouvelle banque ne circulerait pas au delà de Ghardimaou ou du quai d'embarquement de la Goulette, pas plus, du reste,

que ne circule la nouvelle monnaie tunisienne en France ou en Algérie, et frappée pourtant au même titre que celle de l'Union latine.

Nous démontrerons encore que le choix de la Banque de Tunisie est des plus nuisibles ; que c'est le triomphe des financiers israélites.

Nous démontrerons enfin qu'il existe des combinaisons cent fois préférables et faciles à réaliser.

Tout cela nous le ferons parce que nous croyons que cette exécution de nos intérêts les plus chers serait la ruine de la Tunisie et que nous devons élever la voix.

Notre excellent confrère, le *Pilori Tunisien*, le seul organe, avec nous, indépendant dans la Régence, se joindra à nous, nous sommes certains, pour défendre le vrai et l'utile.

Nous savons qu'en agissant de la sorte, nous mécontenterons certaine association parisienne qui part du ministre Rouvier pour aboutir, en passant par plusieurs sénateurs et députés à quelques sires de moindre importance ; que le ciel les bénisse, mais ne favorise pas leurs entreprises.

Nous savons que cette puissante association, cette franc-maçonnerie de l'aggio, mettra tout en œuvre pour être victorieuse.

Mais, répétons-le, *falsum stare non potest*, le mensonge ne peut pas durer.

C'est pour la Tunisie que nous travaillons, c'est pour la France. Au public d'apprécier et de juger, nous en appelons à l'opinion.

Nous avons appris avec un très vif plaisir que les promoteurs de la création d'une société Coopérative franco-tunisienne à Tunis avaient abandonné et pour cause leur projet.

Nous tenons à faire constater aux commerçants de notre ville, que leurs défenseurs ne se trouvent pas précisément du côté des amis du résident.

Lorsqu'il s'agit d'avoir leurs voix, on n'est pas sobre de promesses dans le clan résidentiel, mais une fois les élections passées on oublie même de prendre leur défense.

Il n'y a que deux journaux, en effet, qui se sont élevés contre la création de la Société Coopérative : le *Pilori Tunisien* et la *Petite Tunisie*, deux journaux indépendants, et pourtant la Chambre de Commerce n'est composée que de résidentiels !

PREDICTION ACCOMPLIE

La *Tunisie*, s'adressant au Résident, il y a dix-huit mois ou deux ans, écrivait ceci :

« Vous désavouerez votre journaliste, vous lâcherez M. Lecore-Carpentier comme vous avez lâché M. Montels, à qui vous venez de retirer les annonces judiciaires qui, seules, pouvaient encore donner une valeur marchande au titre de son ancien journal ! »

M. Lecore vient d'être lâché dans les grands prix par notre ministre.

Avant peu, on l'expédiera dans quelque trou, comme commissaire-priseur.

L'Alliance Israélite de Tunis

I

INTRODUCTION

Depuis 1878, époque de la fondation de l'Alliance Israélite à Tunis, c'est nous, les premiers, qui osons aujourd'hui prendre la plume pour essayer de traiter une question qui intéresse au plus haut point une grande partie de la population tunisienne.

Nous disons osons, car, dans ce pays, il faut réellement avoir du courage pour dire ou écrire la vérité, fut-ce même avec des preuves à l'appui ; il paraît que dans certain milieu *les preuves ne sont pas admises...*

Dieu sait alors à quelle aventure nous nous exposons !

Il nous semble voir déjà le malicieux journal officieux — avec sa grâce habituelle — prendre — à tort ou à raison, bien entendu — la défense de l'Alliance.

Avouons qu'il ne ferait que son devoir, M. Cazès étant, paraît-il, un des principaux actionnaires dudit journal (il est aussi actionnaire de la Société Coopérative de consommation). Mais qu'importe ? cela ne nous intimidera pas et ne nous détournera certes pas de la ligne que nous nous sommes tracée.

Nous sommes absolument indépendant et nous ne connaissons qu'un seul but : celui d'arriver par tous les moyens, que nous jugerons convenables, à créer, à Tunis, un Consistoire Israélite. C'est tout.

Ce n'est pas en jetant sur nous le baquet d'ordures, qu'elle est habituée à verser sur la tête de tous ceux qui ont le malheur de ne pas être du même avis que ses rédacteurs, que la « Dépêche Tunisienne » pourra prouver qu'elle a raison ou que nous avons tort ; sur ce terrain nous ne la suivrons pas, certain d'avance que nous avons, pour nous, l'opinion publique. Et cela nous suffit.

II

OU PASSE L'ARGENT ?

Comme nous ne voulons pas que l'on mette notre personne en avant, nous ne toucherons également pas à celle des autres. C'est tout naturel ; les questions de principe étant seules admises. Mais en demandant à l'Alliance Israélite *ou passe l'argent*, nous ne croyons pas que cette question puisse offenser personne. Nous, contribuables, nous avons le droit de savoir ce que l'on fait de l'argent que nous donnons pour subvenir aux besoins des nécessiteux, pour soigner les malades, pour supprimer la mendicité, pour instruire les enfants pauvres, les nourrir et les habiller, etc., etc.

Malheureusement, de tout cela il n'en est rien. On dirait que nous payons pour que le contraire arrivât.

Oyez plutôt :

Le nombre des familles nécessiteuses a sensiblement augmenté, celui des mendiants a triplé ou quadruplé, les pauvres pafoquent toujours dans la même eau, les malades sont soignés par un monsieur qui n'a jamais su ce que

c'était que la médecine — nous ne comprenons même pas comment il se fait que le gouvernement qui a toujours l'œil ouvert sur toutes choses, l'a fermé sur celle-là. — Enfin, l'instruction de nos enfants laisse beaucoup à désirer.

Voilà où nous en sommes quatorze ans après la fondation, à Tunis, de l'Alliance Israélite !

Et on veut avec cela qu'il n'y ait pas de protestations !

Maître Bodoy, lui, parce qu'on lui a fait payer, une fois, un sou plus cher la livre de pommes, se met aujourd'hui en quatre pour former une société coopérative de consommation ; et nous, qui donnons notre temps et notre argent, comme de pauvres bougres, pour le bien de tous, pourquoi ne chercherions-nous pas à créer, à Tunis, un consistoire où l'on puisse voir clair, dans le genre de celui qui existe actuellement en Algérie, par exemple ?

III

LES MENDIANTS JUIFS A TUNIS

Les Tunisiens se plaignent amèrement d'être arrêtés à chaque pas par des bandes de mendiants italiens. Que diraient-ils alors s'ils s'amusaient à aller, un soir, faire un tour dans les quartiers juifs ? Il y a là de quoi faire un immense roman.

D'un bout à l'autre des rues de la Hara, Sidi-Mardoum, de la Touila, etc., on ne voit que des mendiants : les uns, aveugles ou estropiés, sont conduits par des enfants, d'autres arrêtent les passants au vol, leur exposent leur misère et les supplient de venir à leur secours ; d'autres encore, courbés par le poids de l'âge, assis contre le mur, et la main tendue, attendent... le lever du soleil, ceux-ci sont exposés du jour au lendemain à être brisés sous les roues des voitures ou des charrettes. D'autres enfin plus nobles alors, bien habillés, se cachent dans les coins de rues, et, avec des *pcht pcht pcht*, appellent les pigeons...

Ce qui est plus pénible dans tout cela, c'est de voir une femme, assise contre un mur et entourée de ses enfants, tous en bas âge et presque nus : elle, de sa voix attristée, crie : *charité*, et eux, les pauvres diables, pleurent et demandent du pain.

Cela ne vous arrache-t-il pas le cœur ?

Eh bien ! pour remédier à ce mal, l'Alliance israélite a installé rue Es-Sadikia un bureau dans lequel chaque famille nécessiteuse peut aller toucher chaque semaine (toujours le vendredi matin) la somme de 4, 8 ou 12 caroubes, cela dépend du nombre des membres de la famille ; tandis qu'il y a des rabbins, des contrôleurs, des surveillants et un tas d'employés inutiles, qui n'ont même pas besoin de travailler pour vivre, et qui, par leurs appointements formidables, portent un rude coup à la caisse des pauvres.

Cet argent, jeté ainsi par la fenêtre, ne serait-il pas mieux employé à diminuer un peu le nombre des mendiants israélites à Tunis ?

Ouvrons n'importe quel bouquin qui parle de l'école de l'Alliance israélite; l'*Annuaire Tunisien* de 1889, par exemple, puisque nous l'avons sous la main, et lisons à la page 139 :

Ecole de l'Alliance Israélite Universelle

« Directeur : David Cazès, inspecteur des écoles de l'Alliance israélite en Afrique.

« Le personnel enseignant comprend neuf professeurs de langue française, dix moniteurs recrutés parmi les anciens élèves de l'école, un professeur de langue arabe et six professeurs de langue hébraïque.

« Cette école, fondée en 1878, par l'Alliance israélite universelle de Paris, est fréquentée par près de 1150 élèves dont 950 gratuits. Elle comprend 21 divisions, formant 5 années d'enseignement.

« Les élèves pauvres sont nourris et habillés par l'administration de l'école. »

Ce passage mérite d'être coupé en tranches et savouré comme un melon, car les inexactitudes qu'il contient sont tellement dures qu'on ne peut nous les faire avaler facilement.

Ainsi, les élèves pauvres qui, hiver comme été, n'ont jamais mis de souliers, ceux qui vont à l'école nu-tête, ceux qui, pour tout habillement, n'ont qu'une simple chemise, ceux-là sont habillés par l'alliance ?

Eh bien ! franchement, si c'est l'Alliance qui les habille comme cela, elle ne doit pas en être bien fière !

V.

L'HÉBREU FIN DE SIÈCLE

Parlons un peu des rabbins maintenant :

La note de l'*Annuaire* dit qu'à l'école il y a six rabbins.

Ces six rabbins nous les connaissons tous, nous avons même passé par leur main et, à coup sûr, nous n'avons pas à nous en flatter.

Afin d'édifier la colonie israélite sur leur capacité rabbinique, nous allons la mettre au courant d'une petite histoire, passée sous nos yeux et qui date déjà de dix à onze ans :

Un de ces six rabbins, dont le nom nous échappe, est allé un jour se plaindre à M. Cazès, d'un élève qui, sans le prévenir, s'est absenté plusieurs jours.

Ne connaissant pas de langues européennes, le rabbin ignorant a essayé de parler Hébreu :

Amarti-lou houl iddik, lui dit-il, *amarli lou; amarti-lou faïne kount, amarli fi halk-el-Oued.*

Voilà l'Hébreu fin de siècle que l'on enseigne à nos enfants !

Et encore ce rabbin passait pour être l'un des meilleurs !...

Pauvre Ecole ! Pauvre Alliance !!

H. LE COLLU.

(A suivre).

Il y a une question qui préoccupait toujours un grand nombre de Tunisiens : c'est celle de la création du casino.

Ils se demandent pourquoi la municipalité ne se remue pas davantage pour trouver quel'un.

Ne pourrait-elle pas disent-ils faire elle-même un emprunt, construire son casino et en retirer les bénéfices que ne manquerait pas de lui rapporter l'exploitation du dit casino, et qui serviraient à embellir la ville ?

Nous croyons l'idée bonne aussi la soumettons-nous à qui de droit.

Sous le prétexte de se réunir en réunion privée, une douzaine d'individus ont ouvert un véritable tripot dans un établissement de bains et non des moindres, par ses dimensions, à la Goulette.

Nous appelons l'attention du commissaire de police de cette station balnéaire qui voudra bien, faire une descente en ce lieu maudit.

ENNEMI DU SUFFRAGE UNIVERSEL

La Chambre de Commerce de Sousse avait voulu laisser aux électeurs consulaires de Kairouan et de Gafsa le soin de nommer eux-mêmes les membres correspondants de leur Chambre, afin de ne mécontenter personne.

M. Massicault, depuis qu'il occupe le poste de Résident général en Tunisie, ne peut admettre le suffrage universel, aussi n'a-t-il pas voulu de cette manière de procéder et vient-il d'envoyer la lettre suivante à M. le président de la Chambre de Commerce du sud :

« Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur de vous informer qu'il ne m'est pas possible de donner mon approbation à la délibération de la Chambre de Commerce du sud, en date du 19 juin, relative à la nomination des membres correspondants de Kairouan et de Gafsa.

« Il a certainement échappé à la Chambre, d'une part, qu'en déléguant la désignation de ces membres à une réunion d'électeurs, elle allait contre l'arrêté constitutif du 19 mars 1892, qui confie expressément ce choix à la Chambre elle-même, et, d'autre part, qu'il appartient au gouvernement seul de convoquer la réunion d'un corps électoral.

« C'est par ces considérations que je vous prie de tenir cette délibération comme nulle et non avenue.

« Recevez, etc.

(Signé) : « J. MASSICAULT. »

La Chambre décide que la nomination des membres correspondants de Kairouan et Gafsa sera ajournée à la prochaine séance.

On avouera que c'est simplement ridicule.

A la suite des attaques dont la Compagnie d'assurances sur la vie la *New-York* a été l'objet à l'occasion d'un détournement de fonds commis au préjudice de l'une de ses agences, cette Compagnie avait demandé au Surintendant des Assurances de l'Etat de New-York de vérifier sa situation.

Le Surintendant, avec les employés de l'Etat, a fait procéder à cette vérification, qui a duré sept mois, et voici quelles sont les conclusions de son rapport publié à la suite de cet examen.

« Le résultat le plus satisfaisant qui se dégage de ce rapport est que cette grande et utile institution de notre Etat, dont les affaires, les intérêts et les relations s'étendent à presque tous les Etats de notre Union et à un si grand nombre de pays civilisés, dont les détenteurs de police forment une légion, est absolument solvable et possède un avoir disponible et des biens excédant ses engagements d'une somme de 6,038,136 doll. 33 (soit 31,292,641 fr. 53), résultant de son compte général, et de 8,670,539 doll. 50 (soit 44 millions 935,070 fr. 96) de son fonds d'accumulation ; soit en tout 76,227,72 fr. 49. Notre département désire vivement obtenir ce résultat. Les personnes qui y sont intéressées peuvent être assurées que cette conclusion est exacte et digne de foi. »

C'est donc avec raison que le président de la Compagnie la *New-York* a déclaré récemment, dans une assemblée des représentants et agents de la *New-York*, au Canada, « qu'aucune autre compagnie ne peut actuellement se flatter d'offrir à ses assurés une semblable garantie. »

LES LIGNES DU SUD

Que nos compatriotes du sud ne se désolent pas trop de la délibération prise — à la vapeur — par la Conférence Consultative, le 15 juillet dernier, à laquelle assistaient douze membres seulement sur trente. Le *quorum* n'était seulement pas atteint, mais notre ministre voulait absolument partir le lundi suivant pour France, et pour lui la légalité, il s'assoit dessus.

La Compagnie du Bône-Guelma n'accepte pas, et elle a parfaitement raison, les deux misérables tronçons de Djedida-Bizerte et Hamman-el Lif-Soliman qu'on veut lui concéder.

Elle a un monopole et elle serait bien simple d'abandonner ses prérogatives, alors qu'elle peut avoir un important réseau en Tunisie.

Voici les résolutions votées par la Conférence :

1. Ligne de Tunis à Bizerte ;
2. Ligne à voie étroite de Tunis à Soliman, par Hamman-el-Lif, avec prolongement immédiat sur Menzel-bou-Zelfa et plus tard sur Kelibia ;
3. Ligne à voie étroite de Tunis à Gôrombalia, Hammamet et Nebeul en passant par le Kanguat ;
4. Ligne de Tunis à Sousse par Mograne, desservant sur son parcours l'Enfida et rejoignant à Kelaâ Kebira la ligne de Sousse à Kairouan.
5. Embranchement partant de Mograne jusqu'au pont de Fahs, sur une longueur de vingt-sept kilomètres, et prolongement dans l'avenir ;
6. Ligne de Sousse à Kairouan ;
7. Ligne de Sousse à Msaken, Mokenine et Méhdia, avec prolongement sur Sfax dans l'avenir.

Ces résolutions peuvent donc être considérées comme nulles et non avenues, mais notre Résident pour faire plaisir à quelques plats partisans a fait cesser les pourparlers qui allaient enfin avoir une solution, entre le ministère et la compagnie du Bône-Guelma et retarder au moins de deux ans la construction de nos chemins de fer à l'exception de Djedida-Bizerte, qui s'impose.

Allons M. Massicault, allez plantez vos choux et cédez la place à un autre. Votre temps est fini en Tunisie.

L'INDUSTRIE A TUNIS

L'ADMISSION TEMPORAIRE

(Suite.)

Dans mon premier article, j'ai dit que c'est un voyage à la Goulette qui m'a donné l'occasion de traiter la question de l'admission temporaire. Aujourd'hui, je vais donner l'analyse fidèle d'un document, que l'indiscrétion d'une personne attachée au service d'un candidat à une de nos Chambres de Commerce ou d'Agriculture m'a permis de connaître, car, à l'époque où j'ai vu ce document, nous étions en période électorale, et on discutait partout, même au Café du Commerce, toutes les questions pouvant intéresser l'industriel, et à tous les électeurs, on promettait tout, voire même de faire accepter l'admission temporaire par le gouvernement, et certains avaient l'imprudence de communiquer aux électeurs les lettres de jadis, je dis jadis, car la lettre dont je parle, portait, si je m'en souviens bien, la date du 12 août 1890 ; en voici d'ailleurs, à peu de choses près, la teneur :

« Monsieur le ministre Résident,

« Monsieur, en présence des services considérables rendus jusqu'à ce jour aux intérêts généraux par la Chambre de Commerce de Tunis, je crois devoir prendre l'initiative des propositions suivantes, que je compte soumettre à son judicieux examen.

« Mais je crois faire acte de déférence envers vous, M. le ministre, en vous les soumettant tout d'abord, vous priant de vouloir bien m'indiquer la marche à suivre pour arriver à un résultat satisfaisant.

« La Régence de Tunis ne peut espérer de devenir prospère par le produit exclusif de son sol.

« Quoique fertile par excellence dans une grande partie de son immense territoire, le manque de cours d'eaux régulières ou même périodiques, ne permet pas de pouvoir compter, chaque année, sur une récolte générale et invariable.

« Il est donc nécessaire, tout en encourageant l'agriculture par tous les moyens possibles, de pousser aussi le pays vers l'industrie en général sous toutes ses formes variées et multiples.

« Société d'Agriculture, comités, haut patronage, rien n'a fait défaut à l'agriculture jusqu'à présent et c'est grâce à ces auxiliaires bienfaisants, qu'elle a pu faire en peu de temps d'énormes progrès.

« Ce qui a été fait pour l'agriculture doit être tenté pour l'industrie.

« La Régence a tous les éléments nécessaires pour produire au moyen des

ressources de son sol, des quantités considérables de tonnes de marchandises diverses.

« Pour que l'industrie puisse mettre en valeur ces produits naturels, il est nécessaire de leur adjoindre d'autres facteurs, d'autres produits différents, qui ne se trouvent pas actuellement en Tunisie et que l'importation peut seule fournir. A mon avis, ces produits étrangers, destinés à devenir les compléments indispensables à la mise en valeur des produits tirés de la Régence devraient être exonérés des droits de douane ou tout au moins ces droits de douane, perçus à l'entrée, devraient être remboursés après la preuve faite que les dits produits ont bien été employés à leur destination indiquée d'avance et qui devraient être représentés sous une forme nouvelle, c'est-à-dire incorporés aux produits de la Régence dans les usines travaillant en vue de l'exportation. »

« Deux exemples entre tous : l'alcool et les plantes nécessaires à la distillerie, admis pour un temps en franchise, favoriseraient le développement de cette industrie si restreinte aujourd'hui dans la Régence.

« L'admission des cotonnades écries anglaises et de l'indigo permettrait le développement d'une industrie, autrefois prospère, la teinture en bleu pour l'exportation dans le centre de l'Afrique, Tripoli, etc., etc.

« Les finances de la Régence ne perdraient rien à cette concession, car nous nous proposons de prouver : que sous différentes formes les produits manufacturés compenseraient le léger sacrifice fait par les douanes. »

A cette lettre, dont nous n'avons pu voir la signature, il a été répondu par la suivante dont le laconisme nous permet de la rapporter entièrement :

RÉSIDENCE GÉNÉRALE

de la

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Demande de dégrèvements

« Monsieur,

« Vous avez bien voulu me soumettre des propositions ayant pour objet l'admission temporaire dans la Régence :

« 1. Des alcools et des plantes destinés à la distillerie ; 2. Des cotonnades anglaises et de l'indigo.

« Le gouvernement tunisien, a qui j'ai communiqué vos propositions, me prie de vous faire connaître que la situation des finances de la Régence ne lui permet pas d'y donner une suite favorable.

« Recevez, etc.

« Signé : REGNAULT »

La simple lecture de cette lettre me prouve : que le gouvernement tunisien n'a pas examiné la demande qui lui a été adressée, puisqu'il confond l'admission temporaire et les dégrèvements, il y a donc de la légèreté de la part de nos administrateurs dans l'examen des questions qui intéressent à un si haut point la colonie entière, et dans mon prochain article, je leur prouverai qu'en voulant favoriser la grande culture, ils ont fait adopter par le gouvernement français des conventions douanières très onéreuses par la métropole et très favorables à des gouvernements étrangers, puisque ces conventions permettent l'introduction en France, presque en franchise, des alcools de Trieste, et en quantité assez considérable.

(A suivre.)

LE COLONEL MONTELS

Il paraît que le vieil Indien Montels, ex-colonel de la Commune et commissaire-priseur à Sfax, de par la volonté de M. Massicault, fait des siennes dans cette ville, si nous en croyons le *Journal de Sfax*.

Voici ce qu'écrit notre confrère, au sujet de ce mal peigné, à M. Massicault :

A MONSIEUR LE MINISTRE

Nous vous remercions, Monsieur le ministre, bien sincèrement de l'assurance que vous avez bien voulu nous donner de votre sollicitude. Nous vous remercierons bien davantage le jour où vous nous débarrasserez d'une personne qui ne cesse de jeter le trouble dans tout ce que nous pouvons avoir à cœur de conserver, et ce, depuis deux ans déjà.

Il est à supposer que le jour où vous nous en avez dotés, il avait des sentiments autrement respectueux que ceux qu'il possède aujourd'hui, sans cela vous ne nous eussiez pas imposé un pareil dissolvant.

Ce n'est pourtant pas la misère qui peut le pousser aux infractions de langage qu'il commet presque journellement à l'adresse de tout le monde officiel, administratif et autres, non.

Car, lorsqu'on cumule comme lui, avec les fonctions de commissaire-priseur, celles de syndic de faillite, l'expert, d'agent d'affaires, d'entrepreneur de transports à domicile et de débitant de tabac, on est sérieusement à l'abri du besoin, pour ne pas dire plus.

Dans ces circonstances, il est étrange, incroyable même, d'entendre sortir de la bouche de cet officier ministériel, en plein café, la phrase suivante : « Les consuls, je les ai tous au c..., je les em..., je voudrais les voir tous enveloppés dans leur drapeau et jetés à la mer. »

Qu'on reconnait bien dans ce langage fleuri, le Montels de Tunis !

Puis, dans un lieu privé : « Tous les membres du Cercle civil sont des mufles, des porcs et des drôles, etc., etc. »

On se souvient que ceux-ci, à l'unanimité, n'ont pas voulu de lui.

Ne pensez-vous pas, comme nous, Monsieur le ministre, qu'il est grand temps que l'on prenne des mesures énergiques contre des expressions auxquelles nous sommes loin d'être habitués. Sans cela nous offrirons des échantillons de notre confraternité aux étrangers.

Quel beau type d'échantillon de fonctionnaire tunisien nous avons là pour exposer à Chicago !

Par ces temps de grandes chaleurs, nous recommandons tout particulièrement à nos amis et lecteurs l'Élixir de CHINA BRIGNONE qui a été primé à l'Exposition nationale de Palerme.

Cet élixir est très précieux pour les personnes débilitées et manquant d'appétit et spécialement pour les convalescents de fièvres paludéenne, typhoïde et, en un mot, pour toutes les personnes qui veulent se bien porter.

Sfax et ses intérêts

Parmi les pays favorisés de la nature, nous pouvons nous enorgueillir d'avoir assisté à la distribution, car rien, ou très peu de chose, ne laisse à désirer, comme climat, végétation, etc., etc., mais il nous manque un petit rien, ce petit rien qui forme un monde, l'énergie.

L'énergie, va-t-on dire, mais à quoi sert-elle, puisque tout le monde dort et se déclare satisfait de sa situation : l'intriguant se démêle et l'indifférent ferme les yeux. A-t-on besoin de quelque chose après ça !

Par sa situation, Sfax pourrait devenir un centre important à bref délai, mais il faut que nous ayons les moyens d'attirer l'étranger, et ce n'est pas avec des péroraisons plus ou moins oiseuses qu'on parvient à coloniser un pays. Si ceux qui y sont chargés de penser à nos besoins sont les premiers à nous oublier, il est bien certain que nos gouvernants de la capitale, qui les ignorent ou font semblant de les ignorer, ne viendront pas rappeler ceux-ci à leur devoir et ne reporteront leur douce influence sur ceux qui réclament toujours.

A Sousse on a commencé les travaux du port depuis quelque temps. Il y existe un tronçon de ligne et sous peu on

continuera probablement un autre. Dans toutes les villes de la Régence il règne un grand mouvement de transformation.

Pour Sfax, des subventions ont été accordées, mais c'est bien autre affaire. On attend toujours une autorisation pour faire venir l'eau de Sidi-Salah, voire même pour employer l'argent donné à cette intention.

Quant au port, la question est plus sûre : il faut attendre la solution de l'emprunt. Ce n'est pas une bagatelle que de s'engager avec une société qui vous offre de l'argent à un taux minime, car il faut salir du papier, ce qui est très fatigant avec les chaleurs.

Les araignées ont le temps de jalonner leurs fils et les souris d'exécuter des projets en carton.

Mais, diront ces messieurs, nous attendons toujours. Il faut avouer qu'ils ne se fatiguent de sitôt, surtout s'ils n'ont pas pensé à s'en occuper, car depuis le temps que nous attendons, nous aussi, le fin mot, rien ne nous fait prévoir l'époque où commenceront tous les travaux projetés.

Ah ! quand il s'agit de voter 4,000 fr. pour la fanfare, des passerelles au jardin public, des gratifications à droite et à gauche, des crédits imprévus, etc., on court pour voter à l'unanimité, sans contrôler d'une façon bien sérieuse.

Les dépenses d'agrément marchent toujours en première ligne, car elles ont l'avantage de flatter l'œil, mais les choses utiles sont impitoyablement délaissées telles que : balayage, pavage ou nivelage des rues pour l'écoulement des eaux pluviales, cabinets d'aisances, et une foule de choses utiles par dessus tout.

Qui est l'habitant de la ville arabe qui n'a réchigné contre ces grandes flaques d'eau ressemblant à de petits lacs chaque fois qu'il pleut, ces petites mares qui n'ont d'autre issue pour s'écouler que la filtration du sol et l'ardeur du soleil.

Quel est celui qui, dans ses pérégrinations à travers la ville, n'a rencontré des animaux en putréfaction dans la rue, et à des heures où le service du balayage venait de faire sa tournée, tout au moins où elle aurait dû l'avoir fait ?

Il n'y a que peu de temps, je me rappelle avoir vu un chat crevé, quatre jours consécutifs, dans la rue de Flatters, je dois avouer qu'il avait cependant changé de place. Ce cas est quotidien.

Nos édiles sont unanimes à reconnaître que le service du balayage n'est pas suffisamment rétribué. Pourquoi n'ajoutent-ils pas un supplément de dépenses à cet article, vu qu'ils disposent de sommes assez rondelettes par les disponibilités antérieures. Et puis, l'entrepreneur du balayage a-t-il pris l'adjudication sans conditions ? Si oui, il ne doit pas risquer grand chose et nous devons en vouloir à ceux qui font disparaître les procès verbaux, quand on en dresse par hasard.

Il est regrettable, pour ne pas dire dégoûtant, de voir ramasser les ordures avec les mains, et de le porter avec un couffin jusqu'au petit tombereau qui diverse et sème les excréments de son trop plein partout où il passe. Ce n'est guère la peine de payer pour ramasser les ordures, si le service lui-même doit les éparpiller.

Parmi les questions sérieuses et de premières nécessité, il est bon de parler aussi de l'alimentation de la ville en eau potable.

Il ne suffit pas de crier misère, car les alarmes sans remède ne sont guère faites pour calmer les impatientes.

Jusqu'à présent nous avions de grandes citernes (feskias) qui suffiraient à nous alimenter d'une eau plus ou moins mauvaise, et grâce à une incurie coupable, noire réserve disparaît à la suite de la découverte d'un cadavre dans une des citernes.

Souvent on avait bien trouvé des oiseaux morts et une foule d'autres choses sans pour cela s'émouvoir outre mesure. Les Arabes plongeaient à leur aise leurs gargouilles crasseuses et allaient jusqu'à laver leur linge, même leur personne, sans être dérangés dans cette eau que nous ahevitions tous les jours. Mais cette fois il était temps de penser à la santé publique, si l'on ne voulait empoisonner tout le monde, c'est pourquoi cette eau a été consignée.

(A suivre.)

Les bureaux de la **Compagnie de Navigation Mixte** (Compagnie Touache) sont transférés, 11, rue Es-Sadikia

PIANOS ET MUSIQUE

Vente et location de Pianos entièrement neufs des meilleures manufactures de France. A. DUMAS, fournisseur de la maison Royale de Portugal.

LISTZ. - EVRARD. - MULLER, etc.
Accords et Reparations
Prix modérés

PAUL HERBIE
TUNIS. — En face la poste — TUNIS

LABORATOIRE D'ANALYSES CHIMIQUES

A. DISLAY
Pharmacien Chimiste Diplômé
59, avenue de la Marine, 59.
TUNIS

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Man spricht deutsch. — English spoken
TÉLÉPHONE

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme
CAPITAL 8 MILLIONS de francs
Siège social à Tunis

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ
Encaissements et Recouvrements. — Avances sur prêts, sur marchandises et sur hypothèques immobilières ou maritimes. — Dépôts à vues et à échéances fixe. Garde de titres. — Paiement et escompte de coupons-Reports. — Ordres de bons au comptant et à terme sur tous les marchés Européens. — Emission de chèques et de lettres de crédit sur tous pays.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
MM. Péreire (Eugène) C. *, président ;
Bloch (Léonce) *,
Forti (Jules),
Halton (S.),
Général Baccouche, O. *,
Cambiaggio (André), *,
Danican Philidor (Octave), *,
Géry (Charles), C. *,
Noël (Octave) *.
Direction ;

SOUSCRIPTIONS — EMISSIONS

ABSINTHE SUPÉRIEURE

" PERNOD FILS "

Informé que son produit est depuis quel temps l'objet de nombreuses fraudes, la Maison PERNOD FILS, de Pontarlier (Doubs) et Couvet (Suisse), fondée en 1805, voulant mettre ses clients en mesure de contrôler l'authenticité de sa marque, a pris la décision suivante :

« Les expéditions de " PERNOD FILS " en fûts à destination de l'Agérie et de « la Tunisie sont supprimées. »
En conséquence, le produit de la Maison n'est plus expédié qu'en litres et demi-litres, et les marques bien connues dont ceux-ci sont revêtus doivent être franches de toute altération.

Le consommateur ne devra donc accepter comme renfermant de véritable " PERNOD FILS " que des bouteilles revêtues d'étiquettes non défraîchies et de cachets non détériorés. Toutes étiquettes et tous cachets ne remplissant pas ces conditions devront être envisagés comme suspects et comme abritant des contrefaçons.

Représentant : LÉON GUÉRIN, 12, rue de Hollande. — TUNIS.

PENSION ET REMISE
VENTE ET ACHAT DE CHEVAUX
Jean PACE

Rue de Constantine
ancien marché aux fèves

J. PAILLOU

Breveté, Diplômé
bandagiste, Orthopédiste

APPAREILS POUR COXALGIES, MAL DE POTT
Corsets, Jambes, Béquilles, Gouttières
CEINTURES POUR DAMES, BAS-VARICES
Fauteuils et Voitures pour malades et blessés
54, avenue Bab-Djedid, 54

Une dame est attachée spécialement à la Maison pour prendre les mesures aux dames.

Adresse télégraphique : ORTHOPÉDIE, TUNIS.

Grand Café du Cercle

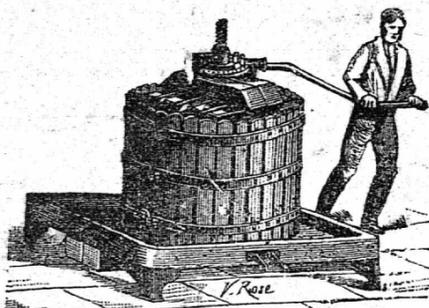
Avenue de la Marine
Tous les soirs, dans le jardin,
Grand Concert par LES DAMES
FRANCO-RUSSES.

Prix d'entrée : UN FRANC

MAISON Th. PILTER

19, Rue de Portugal

PRESSOIR-FOULOIR



S'adresser à M. HANIN, directeur de la succursale.

AVIS AU PUBLIC

La Société de la *Minoterie, Huilerie et Glacière* de Bab-Aleoua a mis en vente, à partir du 15 juin courant, la *Glace artificielle* au prix de 10 fr. les 100 kilogr.

AGENCE AGLOT

6, Rue de Rome
SERVICES des BAGAGES
de la Goulette-Tunis vice versa
Opérations de douane, consignation, commission, expéditions en grande et petite vitesse.

COMPAGNIE L'AIGLE

Société anonyme d'Assurances à Primes fixes contre l'incendie
Agent général pour Tunis et la Tunisie
Raymond VALENSI ; Bureaux, rue Al-Djazira, 41. — TUNIS.

COMPAGNIE ALGERIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME
Capital : Quinze Millions entièrement versés
Comptoir de Tunis, 12, rue de Hollande
Escompte, Recouvrement, Avances et titres et marchandises, Chèques et lettres de crédit sur tous pays. Encaissements de coupons Ventes, Achat sur garde de titres.

Intérêt bonifié aux déposants de fonds 3 0/0. — Emission de bons produisant trois et demi (3 1/2), quatre (4) et quatre et demi (4 1/2).

Avant de faire ses achats ne pas manquer de visiter le

Petit Bazar Parisien

17, Rue des Maltais. — TUNIS.

Ombrelles et Parapluies
Cannes et Cravates. — Parfumerie
Quincaillerie
Lampisterie. — Vannerie. — Verrerie
Faïencerie. — Bonneterie
Mercerie
Articles de Bureau, de Cuisine, de Fumeur
Jouets d'Enfants.
Objets de luxe et de fantaisie
Orfèvrerie Christophe, etc.

Tous les prix sont marqués en chiffres connus et défiant toute concurrence. — Entrée libre.

FORGES DE LA PROVIDENCE

MARCHIENNE-AU-PONT (Belgique)
Spécialité de Poutrelles en fer et en acier de toutes dimensions ; Fers marchands ; Cornières ; Colonnes en fonte moulées de toute espèce, d'après croquis ; — Charpentes et Ponts en fer et en acier.

La société se charge, à des prix fort modérés, de confectionner les Gîtages et autres travaux métalliques d'après les plans qui lui seraient adressés. Elle peut aussi se charger de l'exécution des plans d'après les dessins des maçonneries.
Agent pour la Tunisie : J. FORTI.

Château-de-Pont (France)
et Domaine d'Hassen-Bey (Tunisie)

A.-H. D'ESPAGNE
Vins de Côteaux supérieurs garantis ; de toutes sortes (blancs et rouges) par grands et petits fûts.

EAUX-DE-VIE
de vin et de Marc

Adresser les commandes : au dépôt, 51 rue Sidi-el-Khaddar (dans la rue de la Sebka).

Les commandes importantes peuvent être adressées directement à M. d'Espagne, Mornag

DOMAINE POTIN

VIN ROUGE
VIN BLANC -- EAU-DE-VIE
S'adresser au dépôt : 7, rue de la Poste

achat et vente
D'OBJETS MOBILIERS
 LITERIE EN LOCATION
 E. COLLOT
 32 et 34, rue Al-Djazira. — TUNIS
 Dépôt au Marché Libre.

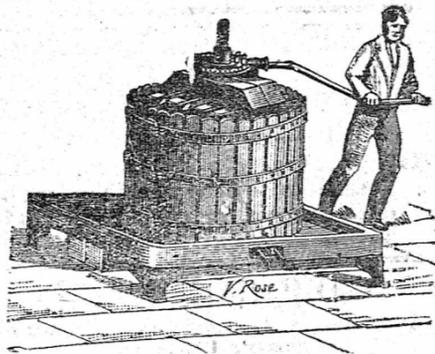
Ciments supérieurs
 THORRAND et C^e
 à Voreppe, près Grenoble (Isère)

Spécialité de Travaux en ciment. — Caves en ciment, g. r. p. f. — Canalisations de tous diamètres et à fortes pressions. — Dallages. — Fabrication de Carreaux en Ciment comprimé. — Chaux hydraulique d'Hamme-el-Bit.
 Pour les commandes, s'adresser à M. F. THORRAND, représentant, avenue de la Marine, Tunis.

CRÉDIT FONCIER DE TUNISIE
 Société anonyme, capital : 10,000,000
 OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ
 Prêts sur hypothèques, sur titres de marchandises. — Avances sur récoltes — Gaude de titres. — Reports. — Paiement et escompte de coupons. — Ordres de bourse au comptant et à termes — Dépôts à vue et à échéance fixes. — Encasements et recouvrements. — Emissions. — Souscriptions. — Chèques et lettres de crédit.

AVIS AUX AGRICULTEURS
 La Société de la Minoterie, Huilerie et Glacière de Bab-Aleoua achète les céréales à des prix défiant toute concurrence : en outre, elle vend du son au prix de 7 fr. les 100 kilogr. et des semences de première qualité.

CÉLESTIN BLANC — TUNIS
PRESSOIRS SYSTEME AMERICAIN
FOULOIRS



NOUVEAUX PRESSOIRS
 à vapeur et à manège
 décuivant 100 hect.
 à l'heure

S'adresser à Monsieur C. BLANC, au fondouk Boulakia.

Compagnie générale des
BATEAUX A VAPEUR A HÉLICE DU NORD
 SIÈGE SOCIAL : 4, Quai de la Citadelle, à DUNKERQUE

AGENCE DE TUNIS
 SERVICE RÉGULIER
 Le vapeur français VILLE DE LILLE capitaine LANGHETÉE attendu de Dunkerque, La Palice et Marseille vers le 27 Août, repartira le 30 du même mois pour Alger, Bordeaux et Dunkerque.
 Pour fret, passages et renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue de Danemark. L'Agent, A. MODIGLIANI.

VILLA DES FLEURS
 ETABLISSEMENT DE PLAISANCE
 à 10 minutes de Tunis, Route de l'Ariane, près le Jardin d'Essai
Salons pour noces et banquets
 Déjeuners et diners sur commande — Casse-croute à toute heure
 JEUX DIVERS — TIR FLOBERT — BALANÇOIRES
SERVICE RÉGULIER D'OMNIBUS TOUS LES JOURS
 La semaine : à 4 1/2 et 5 1/2 du soir — Le dimanche : à 3, 4, 5 et 6 h. du soir
 20 centimes par place
 En dehors de ces heures l'omnibus est à la disposition du public

ENTREPOT et MAGASINS GÉNÉRAUX de TUNIS
CHATEAU SYLVAIN & C^e
 Bureau : 10, rue Es-Sadikia
 Magasinage de toutes marchandises. — Réception des marchandises arrivant par chemin de fer ou par voie de mer. — Avances des droits de douane sur les marchandises importées. — Avances d'espèces aux négociants sur les marchandises déposées dans les Magasins et dont ils justifieront la propriété. — Avances d'espèces sur produits agricoles expédiés par les soins des Magasins en France, pour y être vendus à ordre sur les places de Marseille et du Havre. — Réceptions. — Transit. — Expédition.
 CHATEAU SYLVAIN & C^e, banquiers. — Bureaux : 10, rue Es-Sadikia.
 Dépôts, Chèques, Coupons, Ordres de Bourse, Lettres de crédit, Escompte, Recouvrements sur France et Etranger, Bons de Caisse.

MONTS-DE-PIÉTÉ DE TUNISIE
 La Banque Tunisienne de Prêts sur gages, propriétaire des Monts-de-Piété de Tunisie, concédés par décrets beylicaux, délivre des bons de caisse dont la valeur est représentée et garantie par les avances sur gages effectués par le Mont-de-Piété de Tunisie
TAUX DES INTÉRÊTS
 Bons à trois mois, 3 0/0 par an ; bons à six mois, 4 0/0 par an ; bons à un an, 5 0/0 par an ; bons à deux ans, 6 0/0 par an.
 Les intérêts sont payables par trimestre échu.
 S'adresser à TUNIS à la direction de Monts-de-Piété de la Tunisie, 28 rue d'Italie, au premier étage ; et au Mont-de-Piété de Tunis, cité Samama.

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE
 PAQUEBOT POSTE FRANÇAIS A GRANDE VITESSE
 Agences principales : TUNIS, Rue Sadikia - LA GOULETTE, Quai du Canal
 Départ de la Goulette
Lundi A 10 heures du matin : pour Malte, Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdi, Monastir, Sousse, La Goulette, Ville de Naples
 A 4 h. 1/2 du soir : pour Marseille direct, Ville de Tunis.
Mercredi A 4 h. 1/2 du soir : pour Marseille direct, Ajaccio.
Vendredi A 4 h. 1/2 du soir : pour Sousse, Monastir, Mehdi, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli, Malte, La Goulette, Kéber.
Samedi A 4 h. 1/2 du soir : pour Marseille direct, Ville de Rome.
 A 11 heures du matin : pour Bizerte, La Calle, Bône, Philippeville, Collo, Djidjelli, Bougie, Dellys, Alger, Afrique.
 L'Agent principal : A. CAMBIAGG'O.

Demandez partout
APÉRITIF BELLOT
ABSINTHE ET AMER CONILH
 Bellot, distillateur à Tunis
 rue Al-Djazira, 46, 48, 50.

Dépôt général des eaux minérales de VICHY
 Dépôt des liqueurs fines de la maison LAVAINÉ et Cie

SOCIÉTÉ J. et A. PAVIN DE LAFARGE
 Propriétaires des Carrières et Usines du TEIL
 (Lafarge Soullier-Brunot) de Ruas (Société anonyme Clère) et de Meysses (Ardèche)
 CAPITAL SOCIAL : 8.800.000 Francs
 CHAUX ÉMINEMENT HYDRAULIQUE DU TEIL
 Seule marque admise pour les travaux en eau de mer et tous les travaux de l'État et des grandes Compagnies sans exception connue dans le monde entier permettant à cause de l'homogénéité résultant de sa fabrication en grandes masses (1000 tonnes par jour environ) des dosages réduits.
 CIMENT PORTLAND LAFARGE GRIS ET BLANC
 Spécialité pour dallages sur place, trottoirs, enduits, cuves, etc.
 CIMENT A PRISE PROMPTE (GRENOBLE)
 Qualité supérieure spéciale pour moulages et travaux délicats.
 MATÉRIAUX ARTIFICIELS EN CEMENTS PORTLAND LAFARGE COMPRIMÉS
 Dalles de toutes dimensions, carreaux de toutes sortes, représentation de M. Lauzun pour les carreaux lithofés. — Tuyaux pour conduites d'eau (75 0/0 d'économie) sur les tuyaux en fonte — briques en ciment et en chaux hydraulique. — Pierres artificielles, balustrades, escaliers livrés longtemps après la fabrication.
 Pour toutes commandes, demandes de renseignements, s'adresser à M. SCHWICH, ing^r civil des mines à l'usine de MM. J. et A. Pavin de Lafarge, rue Es-Sadikia, en face la gare française où se trouvent les bureaux

GRAND BAZAR TUNISIEN
 Maison Universelle
A. BEUCAINE & C^{ie}
 rue Al-Djazira. — TUNIS
 ENTRÉE LIBRE — TÉLÉPHONE — PRIX FIXE
 Bijouterie — Horlogerie — Orfèvrerie Christoffe
 Articles d'éclairage, de ménage et de voyage — Parfumerie — Brosserie — Vannerie
 Maroquinerie — Faïences — Porcelaines — Verrerie — Cristaux
 Mercerie — Bonneterie — Lingerie — Chaussures — Confiserie — Conserves
 Vins — Liqueurs
EXPÉDITIONS DANS L'INTÉRIEUR

Demandez partout
LA BIÈRE KESSLER
 hygiénique garantie naturelle
 Expédition à l'intérieur

AU CHATEAU D'EAU
 Nos lecteurs apprendront sans nul doute avec beaucoup d'intérêts qu'un de nos compatriotes tunisiens, bien connu du Tout-Tunis gourmet, vient de reconstituer, au pied même de son ancien emplacement, le charmant et coquet établissement qui s'appelait et s'appelle encore aujourd'hui « Le Chalet du Château d'Eau ».
 M. HENRI JOUANNAUD, son propriétaire, n'a rien négligé pour s'attirer par toutes les dispositions possibles la bienveillance du public qui voudra bien l'honorer de sa visite.

GRANDE ÉPICERIE ORIENTALE
AIMÉ EYRIÈS
 TUNIS — 22, Rue d'Italie, 22 — TUNIS
 Maison française la plus ancienne de Tunis se recommandant par la finesse de ses produits
 Grand arrivage de fromages et beurre frais à tous les courriers
 DÉPÔT GÉNÉRAL POUR LA TUNISIE :
 DE LA CHOCOLATERIE DES RR. PP. TRAPPISTES DE NOTRE-DAME D'AIGUEBELLE
 Maison de gros et de détail

HOTEL-RESTAURANT AMÉDÉE QUERCI
 6, rue Al-Djazira et rue d'Allemagne
 à côté des Bains Français
VASTES JARDINS
 SERVICE A LA CARTE ET A PRIX FIXE. — DÉJEUNERS ET DINERS A 2 FR.
 Chambres depuis 3 francs
 Vins fins de toutes provenances. — Seul dépositaire du Vin de Chianti

Cie de Navigation Mixte
 C^e TOUACHE
 Société anonyme au capital de 6.730.500 fr.
 AGENCE DE TUNIS
 Services réguliers et à grande vitesse entre la France et la Tunisie
 Transport de passagers, de marchandises et de dépêches
 Départ de Marseille tous les samedis à midi. Départ de Tunis tous les samedis à 5 h. s.
 Le Vapeur DAUPHINÉ capitaine DEBRIEU partira directement pour Marseille samedi 6 août 1892, à 5 heures du soir.
 Prix des passages de la Goulette-Tunis à Marseille
 Deuxième classe, 60 fr. — Troisième classe, 30 fr., avec couchette et nourriture
 Pont 20 francs ; sans nourriture
 Pour fret, passages et renseignements, s'adresser à M. J.-B. PEDÉLUPÉ agent à Tunis, 11 rue Es-Sadikia, à la Goulette, quai Charles-Quint.